



Acceptation d'un dossier de location

Par **sebdupuis**, le **15/03/2008** à **16:14**

Bonjour,
Avec mon épouse et ma fille d'un an nous sommes à la recherche d'un grand appartement à louer vu que notre surface actuelle est devenue trop petite.
Nous avons trouvé notre bonheur via une agence, notre dossier est excellent (revenu plus que correct, loyer équivalent au logement actuel, pas de problème bancaire, loyers à jours, etc...)
Le hic étant que le patron de l'agence est très "has been" et semble retisser de part ma profession (Directeur artistique et Dj d'un club à l'enseigne mondialement connue).
Ma question étant a-t-il le droit de ne pas nous louer l'appartement sous ce simple prétexte surtout que ce dernier s'est engagé au vu de mon CV ("pour moi, c'est bon, il me faut convaincre le bailleur, notre but étant de louer des appartements...."). et puis je dois avoir un recours si ce dernier me le refuse.
Nous avons eu un coup de cœur pour ce logement; voilà pourquoi cela nous tient à cœur

Par **Erwan**, le **16/03/2008** à **12:13**

Bjr,
vous ne pouvez pas contraindre une personne à contracter avec vous.
Sauf à prouver une discrimination. Sachant qu'un choix génère forcément une discrimination pour chaque candidature non retenue...
Votre profil peut ne pas convenir au bailleur. Cela relève de la liberté contractuelle.